



## Fiche de demande particulière de stage (hors stage fléché SASPAS)

Une demande de stage particulière peut être effectuée en cas de circonstances personnelles ou professionnelles spécifiques. Un accompagnement par le SILR ou le DUMG doit être sollicité en amont de la demande.

Ce dispositif de demande particulière doit demeurer exceptionnel afin de respecter la notion d'équité de choix de stage.

La demande doit être adressée officiellement au SILR et au DUMG par mail sur cette fiche uniquement avant le 15 janvier pour le stage de mai et avant le 15 juillet pour le stage de novembre. Passé ce délai, aucune demande ne sera examinée sauf circonstances particulières exceptionnelles.

Les conditions d'acceptation des demandes particulières sont débattues par une commission qui se réunit dans les semaines après le dépôt des dossiers.

Cette commission comprend les responsables de stage, le coordonnateur du DES, le directeur du DUMG et le SILR.

Demande à envoyer au Coordonateur (Pr Amouyal : [michel.amouyal@umontpellier.fr](mailto:michel.amouyal@umontpellier.fr)), au DUMG ([serge.grau@umontpellier.fr](mailto:serge.grau@umontpellier.fr)) et en copie au SILR ([med.ge@silr.fr](mailto:med.ge@silr.fr))

### Contacts:

- DUMG :
- SILR : [med.ge@silr.fr](mailto:med.ge@silr.fr) / 04 67 33 83 10
- Médecine du travail

Nom Prénom de l'IMG :

Promotion :

Semestre concerné et type de stage (med polyvalente, santé femme/enfant...) :

Zone géographique ou lieu de stage (si défini):

Zone fragile selon les critères de zonage ARS : oui / non      Contrat CESP : oui/non

Détailler ici le motif de votre demande particulière de stage et votre projet professionnel :

- Dans le cadre d'un contrat CESP : votre projet professionnel, projet d'installation concret dans la zone choisie, vos motivations ...
- Dans le cadre d'une raison médicale : obligatoirement l'avis du service de médecine du travail du CHU de Montpellier. Coordonnées : ...
- Dans le cadre d'une grossesse : joindre la déclaration de grossesse si elle a pu être réalisée

Décision de la commission de stage :

Préconisations éventuelles :

Dans tous les cas, l'IMG sera prévenu de la décision ainsi que le MSU référent du stage



